

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2014

OBJECTIFS RÉGIONAUX DE DÉPENSES D'ASSURANCE MALADIE - (N° 13)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 4

présenté par

M. Door, M. Martin-Lalande, M. Carrez, M. Jacquat, M. Perrut et Mme Poletti

ARTICLE 2

Après le mot :

« rédigée : « »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« et la part de cet objectif consacrée au Fonds d'intervention régional ainsi que la décomposition de cet objectif en d'autres sous-objectifs ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence : l'annexe 7 du projet de loi de financement de la sécurité sociale consacrée à l'objectif national de dépenses d'assurance maladie devra désormais présentée le périmètre de la part de l'ONDAM consacrée au Fonds d'intervention régional.